



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le lundi 14 décembre 2020 à 19 h 30, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Fernand Lirette

SONT PRÉSENTS EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Pierre Cloutier

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Adoption du budget de l'année 2021
 - 1.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
 - 1.3 Présentation du budget de l'année 2021
 - 1.4 Publication du document explicatif du budget de l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Aucun
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
 - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



No résolution
ou annotation

20-12-372

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021

Attendu qu'un projet de budget pour l'année 2021 a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2021, un budget équilibré de 18 495 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

20-12-373 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.3

M. le maire Daniel Dion fait la présentation du budget de l'année 2021.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

20-12-374 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET DE L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

Attendu qu'un document explicatif du budget et du programme triennal précédemment adoptés sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que le conseil souhaite également que ce document explicatif soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète que le document explicatif du budget et du programme triennal adoptés soit publié dans le journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, en plus d'être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ La séance du conseil devant avoir lieu à huis clos due à la situation actuelle liée à la COVID-19, la période de questions n'a pas été tenue.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 20 h 07.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &